



Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2018 et du rapport du vérificateur externe

Le maire Guillaume Lamoureux a présenté, lors de la séance du Conseil municipal du lundi 3 juin 2019, les faits saillants du rapport financier 2018 et du rapport du vérificateur externe. Il est reproduit intégralement ci-après.

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 3 juin 2019, il me fait plaisir de partager aux La Pêchois et La Pêchoises les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018, tel que vérifié par la société de comptables professionnels agréés Dignard Ethier CPA inc.

L'exercice financier 2018 s'est soldé par un excédent de l'exercice de 501 471 \$, résultant de recettes se chiffrant à 14 704 030 \$, comparativement aux dépenses et affectations de 14 202 559 \$, tel qu'audité par le vérificateur externe. Une partie du surplus a été affecté à l'exercice 2019 et un solde de 136 029 \$ est toujours non affecté. À cet effet, certains redressements aux états financiers ont été faits par le vérificateur externe afin de se conformer au manuel de présentation de l'information financière, ce qui a eu un impact sur le surplus non affecté.

Réalisations 2018

Sur les charges totales de plus de 14 M\$, 1,30 M\$ constituent des investissements en travaux routiers et un peu moins de 10 M\$ constituent des frais pour des obligations ou des quotes-parts non discutables :

- Quote-part de la MRC incluant la sécurité publique : 3,35 M\$
- Gestion des matières résiduelles : 1,40 M\$
- Gestion de la dette : 1,27 M \$
- Salaires incluant les charges sociales : 3,98 M\$

En 2018, la municipalité a installé deux plateformes sur la rive nord de la rivière La Pêche au parc des Fondateurs. Elle a également aménagé un 2e accès à la caserne William-Gonzalez afin de faciliter le déplacement des camions d'incendie. La municipalité s'est dotée d'un camion pour l'installation d'enseigne et de deux camionnettes pour les services des travaux publics et des incendies. La municipalité est aussi devenue propriétaire du Complexe sportif La Pêche. Cette acquisition auprès de la Coopérative de solidarité de La Pêche s'était avérée nécessaire suite à l'adoption par la province du projet de loi 122.

Des travaux routiers ont notamment eu lieu sur les chemins Beurrerie, Prairie, de la Montagne, Lac Bernard, Wakefield Heights, Burnside, Sully, Butternut, Birch, Burnt Hill, Manoir, Lac Pike, Rivière, Gergie et des Sources.

Le conseil municipal devra considérer deux éléments ayant fait l'objet de recommandations par le vérificateur externe. Le premier élément est l'adoption d'une politique de capitalisation et de



dépréciation des immobilisations. Cette politique pourra encadrer les pratiques de la municipalité en gestion des actifs et en matière de financement par emprunt. Le second élément est l'adoption d'une politique d'utilisation des sommes versées au Fond local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques impactées par l'opération des carrières et sablières. La politique pourra formaliser l'utilisation du Fonds en tenant compte, par exemple et sans s'y limiter, de la provenance des redevances, des chemins municipaux destinés au transit, ainsi que de l'état des chemins municipaux impactés par l'opération des carrières et sablières.

Selon le profil financier publié sur le site du Ministère des Affaires municipales et de l'habitation, le ratio d'endettement total net à long terme du 100 \$ de la richesse foncière uniformisée est de 0,49 \$, comparativement au ratio moyen de l'ensemble des municipalités de la MRC des Collines de l'Outaouais de 1,14 \$.

En conclusion, le rapport financier, au 31 décembre 2018, démontre que la municipalité est en bonne situation financière.

Guillaume Lamoureux,
maire